

CTL DU 28 JUIN 2018

compte-rendu

L'ordre du jour de ce CTL était très dense. Nous allons évoquer les 3 points principaux qui impacteront les agents dans leur quotidien.

• POUR AVIS

1/ L'installation du CSRH (Centre de Service Ressources Humaines) à Montpellier au 01/01/19 entraîne :

- La spécialisation du **SDRH (Service Départemental des RH)** dans chaque DDFIP, qui gèrera les carrières, les promotions, le suivi des agents en difficultés, les opérations de restructuration...
- La création d'un **SIA (Service d'Information des Agents, centre d'appel à compétence nationale)** = point d'entrée des agents, qui pourra être saisi au moyen d'un formuel par SIRHIUS, ou par téléphone.
- Une fusion envisagée des **SLR (Services Liaison Rémunérations)** de Nice, Marseille, et Montpellier, afin de regrouper à terme le paiement des rémunérations sur un seul site à Montpellier, et mettre en cohérence son périmètre avec celui du CSRH créé, interlocuteur unique des SLR.
- Le traitement des éléments de payes des 11 000 agents de l'arc littoral au **CSRH**, en « back-office » : les agents de la DGFIP ne doivent pas le contacter. Ce nouveau service sera installé dans les locaux de l'INSEE, la fin des travaux étant programmée pour mi-juillet. Il est constitué de 40 agents (1A+/2A/25B/12C), mais 2 postes ne seront pas pourvus (1B/1C). 25 % d'entre eux ont déjà une expérience ou compétence en matière de paye, et des formations sont prévues dès le 01/09/18 afin d'être opérationnels pour fin novembre.
- Un message d'information de la direction doit être envoyé à tous les agents afin de bien expliquer le rôle de chacun des services : « qui fait quoi / qui contacter ? ».

La CGT a voté CONTRE cette création de plate forme (transferts d'emplois, intérêt moindre de ces tâches très spécialisées, moins de proximité).

2/ L'ASR 2019 (Adaptation des Structures et du Réseau) : la CGT a voté CONTRE

- **Fermeture de 3 Trésoreries** (Sérignan, Ganges et Pézenas) et le transfert de nombreux budgets entre Trésoreries, afin de traduire l'achèvement du réseau et se calquer sur le périmètre des intercommunalités.
- **Opérations en chaîne Agde/Pézenas et Béziers/Saint-Pons** en raison du transfert du recouvrement de l'impôt et de la gestion de 2 communes Agde et Vias, avec scission du SIPE de Pézenas en 2 entités indépendantes (SIP et SIE), et transfert de la mission SIE de Saint-Pons sur Béziers.

Plusieurs conséquences nous inquiètent, et notamment :

- Les parkings sur Pézenas : les emplacements actuels sont saturés et ne pourront permettre l'arrivée de nouveaux agents dans de bonnes conditions, notamment en période estivale et avec un stationnement payant généralisé. La Direction envisage de prendre en charge directement 10 à 15 abonnements mensuels. Mais la CGT a rappelé qu'il y aura 38 agents au SIP et 22 au SIE !!! Comment seront attribués les emplacements existants et/ou à venir, et suivant quels critères ??? Une fois de plus, la Direction n'a pas de réponse satisfaisante, se retranchant derrière l'absence d'obligation pour un employeur de proposer un stationnement gratuit à ses salariés ... Nous avons alerté la Direction sur la récurrence de ces problèmes qui ne contribueront pas à favoriser la réussite de ces restructurations.

- Le volet immobilier sur Pézenas : les délais des travaux d'aménagement de l'actuelle Trésorerie, qui doit accueillir provisoirement le futur SIE, ne semblent pas raisonnables, surtout en site occupé. D'autant qu'aucun engagement écrit ou chiffrage de la Mairie, propriétaire des murs, n'a été produit. De même, la CGT a alerté la Direction sur le caractère hypothétique voire aléatoire d'un déménagement définitif dans des locaux qui restent à construire. Aucun acte d'acquisition des terrains de l'ancienne distillerie n'est en possession de la Direction.

- la Direction locale a affirmé que l'affectation des agents se ferait suivant les nouvelles règles de gestion dès le 01/01/19, la DDFIP de l'Hérault étant préfiguratrice en 2019, et non à partir du 01/09/19. Or, un 1er groupe de travail national (GT) s'est réuni le 10 avril 2018 afin de commencer à discuter des règles qui seront appliquées lors de l'élaboration des mouvements locaux de mutation dans les 14 directions préfiguratrices au 1er septembre 2019. La CGT FP 34 a donc saisi nos instances nationales pour avoir un avis sur cette question.

L'enjeu est important : garantie ou pas de maintien à la commune d'affectation en cas de restructurations et de surnombre !

- la Direction a tenté de nous rassurer en prévoyant des entretiens individuels avec tous les agents concernés au cours du mois de septembre 2018, et une date limite de vœux au 15/10/18. Une fiche précisant les priorités d'affectations (ancienneté administrative) va être diffusée afin d'aider les agents dans leurs choix. Ce recensement permettra de vérifier les postes pourvus et ceux restés vacants.

3/ La mise en place d'un CSP à distance en Lozère : la CGT s'est abstenue

- Signature d'une convention entre les DDFIP 34 et DDFIP 48 afin de confier le Contrôle Sur Pièces de l'IR de quelques dossiers à enjeu du PCRP de l'Hérault à celui de la Lozère, du 01/09/18 au 31/12/20 : 20 dossiers en 2018, 80 en 2019 et 80 en 2020.

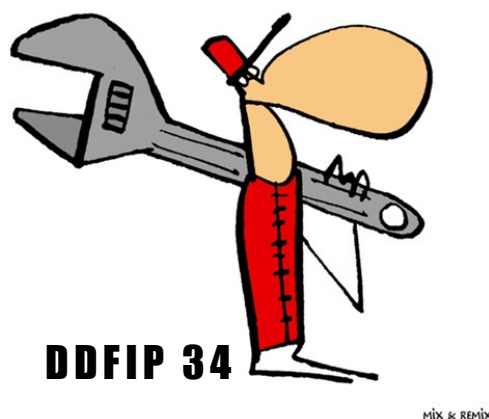
• QUESTIONS DIVERSES de la CGT

Situation de la Trésorerie Hérault Amendes :

L'installation dans de nouveaux locaux dans l'immeuble Thèbes à Antigone est en bonne voie, et l'objectif reste octobre 2018.

Remplacement du système chauffage/climatisation au Millénaire :

La Direction est toujours en attente du déblocage des crédits, mais le DDFIP reste optimiste ...



La CGT a une nouvelle fois porté vos aspirations.
Nous restons à votre écoute, n'hésitez pas à nous contacter.

par mail sur cgt.ddfip34@dgfip.finances.gouv.fr
sur notre page facebook **CGT Finances Publiques 34**
ou sur notre site local <http://www.dgfip.cgt.fr/34/>

Vos élus en CTL CGT FINANCES PUBLIQUES 34